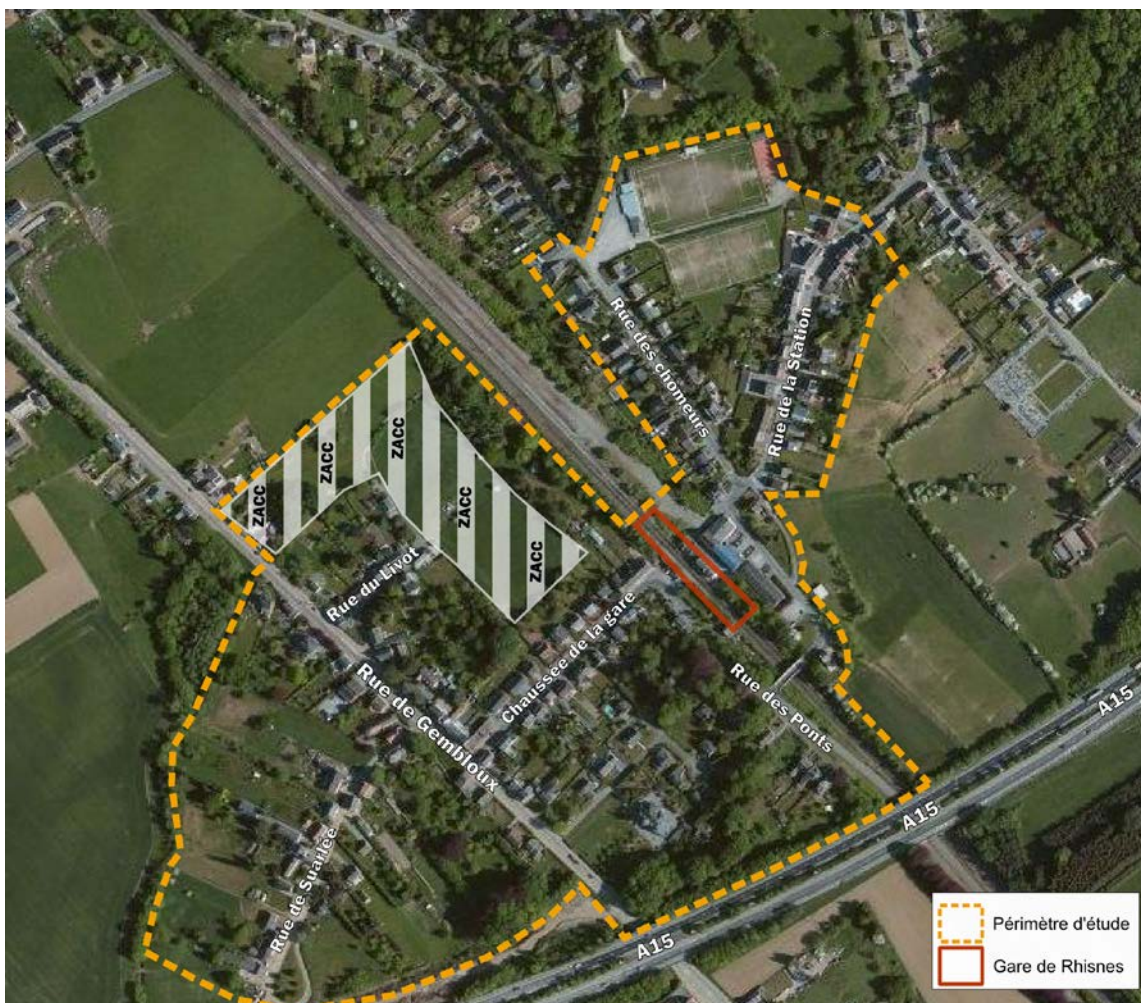


DESCRIPTION DU PROJET

Rhisnes héberge l'administration communale et de nombreux services, commerces et activités communales. Rhisnes est également l'un des deux seuls villages, avec Bovesse, à être desservi par le chemin de fer, à savoir la ligne 161 Namur – Bruxelles. Le train circulant sur cette ligne, permet à chaque passager, en provenance de Rhisnes de rejoindre la capitale régionale, Namur, en moins de 10 minutes.

La gare de Rhisnes se situe au sud-ouest du village. Elle est légèrement excentrée par rapport au cœur de village de Rhisnes. Le quartier entourant la gare forme un second pôle, une seconde centralité. Il mérite donc, au même titre que le cœur de village de Rhisnes, un programme d'actions pour la qualité du cadre de vie. De plus, il apparaît nécessaire d'aménager ce quartier, afin de tirer au maximum profit de la desserte ferroviaire du village. Le quartier de gare de Rhisnes fait l'objet d'une réflexion avec le quartier de gare de Bovesse, dans la fiche-projet I.9 « Groupe de travail pour le réaménagement des quartiers de gares de Rhisnes et Bovesse ». Ce travail fera office de départ pour cette fiche-projet, qui prendra comme périmètre d'étude, une zone moins grande, délimitée :

- au nord par les équipements sportifs de la rue des chômeurs ;
- au nord-est par la zone d'habitat formée rue de la Station ;
- au sud par l'A15 et par le croisement de la rue des Ponts et de l'A15 ;
- au sud-ouest par la zone d'habitat formée rue de Suarlée ;
- à l'ouest par la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté).



Vue aérienne 1 : Périmètre d'étude pour l'aménagement du quartier de gare à Rhisnes

Cette zone principalement composée d'habitat de type pavillonnaire, est sous influence directe de la présence d'une ligne de chemin de fer, c'est pourquoi il est essentiel de concentrer les efforts sur ce périmètre. En plus des propositions décrites dans l'analyse urbanistique de la fiche-projet I.4, il serait intéressant de réfléchir à celles-ci :

- **densifier l'habitat au sein du périmètre de projet**, pour éviter une urbanisation le long des axes de transports, tout autour de la gare. Il y'a du foncier disponible au sein du périmètre d'étude, notamment avec la ZACC. Densifier l'habitat, permet des services de meilleure qualité, et d'éviter le grignotage des terres agricoles et tous les problèmes qui en découlent (imperméabilisation des sols, pollution, réduction des terres cultivables...). La densification est un élément clé pour répondre aux problématiques de la ville de demain ;
- **décloisonner les quais de gare**, pour une meilleure accessibilité, et insérer davantage la gare dans le quartier. Le quai direction Bruxelles est cloisonné par les différents bâtiments qui se situent devant, ces derniers revêtent en plus d'une qualité architecturale médiocre ;
- **créer des services de proximité dans le quartier**, afin de dynamiser la zone et de simplifier les trajets des habitants. La mixité des fonctions est un élément clé pour répondre aux problématiques de la ville de demain ;
- **renforcer le nœud multimodal**, à savoir la proximité du chemin de fer et de l'autoroute. Les liaisons entre ces deux axes de transport doivent être renforcées, notamment en transport en commun ;
- **aménager des pistes cyclables sur l'ensemble du périmètre**, afin d'inciter les habitants aux déplacements à vélo, notamment vers les équipements communautaires du quartier, à savoir la gare et les équipements sportifs. Il est important de connecter entre eux la gare et les principales zones résidentielles environnantes ainsi que le centre de village de Rhisnes ;
- **renforcer l'identité du quartier**, en aménageant notamment un bâtiment de gare, pour l'accueil des voyageurs et répondre à leurs besoins avec certains services comme un distributeur, des toilettes, un point information (la fiche-projet I.09 détaille cet aménagement) ; Aménager une place devant le bâtiment de gare renforcerait la centralité du lieu.

Cette liste indicative est bien entendu susceptible d'évolutions, notamment en fonction des conclusions de la fiche I.9 mais aussi en fonction des projets d'Infrabel pour l'élargissement des voies de chemin de fer.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois :

- du diagnostic participatif des habitants de La Bruyère ;
- des groupes de travail de la CLDR ;
- de l'auteur du projet qui, dans le diagnostic socio-économique de la commune, a cerné un ensemble de défis que la commune devra relever :
 - o répondre à la croissance démographique que rencontre La Bruyère ;
 - o revaloriser les gares et leurs alentours ;
 - o développer les modes de transports alternatifs à la voiture ;
 - o s'inscrire dans une démarche « durable », en respectant les critères de la Charte d'Aalborg, prônant une densité et une mixité des fonctions urbaines aux services du développement durable.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie pour les raisons suivantes :

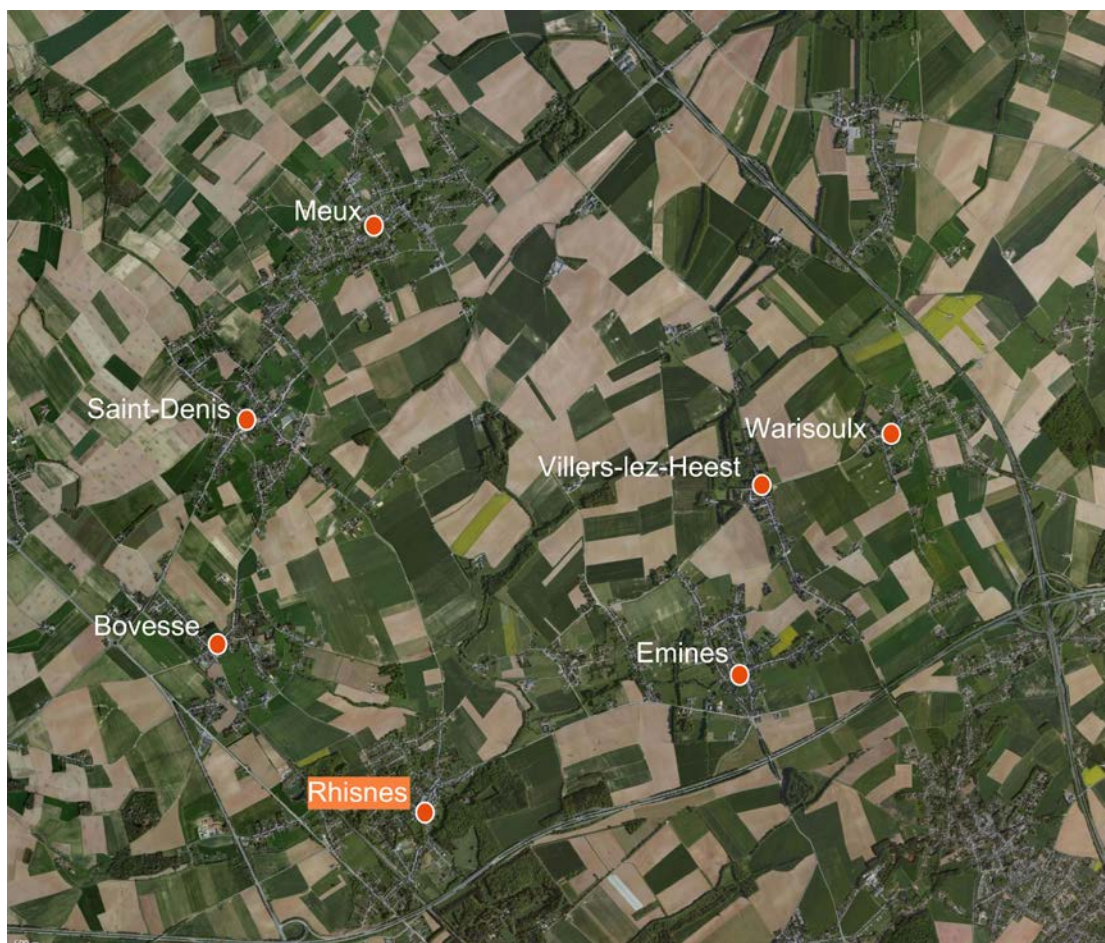
- la desserte par chemin de fer est une aubaine pour le village de Rhisnes, la proximité des axes de communication est une des qualités de la commune, et que les habitants apprécient. Il est donc nécessaire d'aménager un quartier qui intègre complètement ce mode de transport ;
- Rhisnes, en tant que centre administratif de la Commune, doit donner l'exemple aux autres villages en termes de développement durable, notamment en prônant l'utilisation de mode de transport alternatif ;
- l'aménagement du quartier de Rhisnes permettra de répondre aux besoins des habitants en termes de services et d'équipement ;
- le développement des transports en commun est une des attentes les plus importantes pour les habitants.

Principales fiches du PCDR liées au projet :

- Fiche-projet I.09 – Mobiliser les acteurs pour le réaménagement des quartiers de gares de Rhisnes et de Bovesse ;
- Fiche-projet II.03 – Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine,
- Fiche-projet II.05 - Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées.

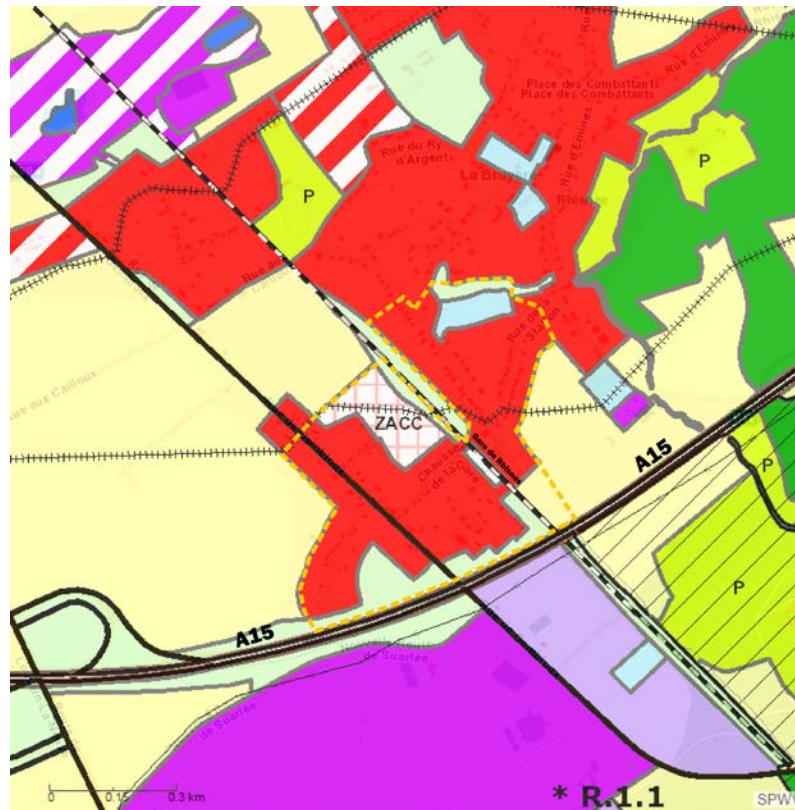
LOCALISATION

La Bruyère est une commune de la Province de Namur, elle se situe au nord de cette dernière. Le village de Rhisnes est quant à lui situé à l'extrémité sud-ouest de La Bruyère, ce qui fait de lui le village le plus proche géographiquement de la capitale régionale, Namur.








STATUT AU PLAN DE SECTEUR




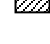
 Périmètre d'étude du réaménagement du quartier de gare de Rhisnes



Le périmètre de réflexion comprend :

-  - de la zone d'habitat de chaque côté du chemin de fer
-  - de la zone de services publics et d'équipements communautaires (correspondant à la gare)
-  - de la zone espace vert
-  - une ZACC côté ouest de la gare
-  - de la zone « non affectée »

Autour du périmètre, on peut discerner :

-  - de la zone d'habitat
-  - de la zone agricole
-  - une ZAEM existante au sud
-  - Un périmètre d'intérêt paysager

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitation comprises dans le périmètre d'étude.

TÂCHES À RÉALISER

- Mettre en lien cette fiche-projet avec le résultat de l'étude sur l'aménagement des quartiers de gares du lot I ;
- Développer une stratégie afin de mettre en place les mesures citées dans la description du projet ;
- Consulter les habitants pour connaître leur avis sur la stratégie à engager ;
- Contacter les autres acteurs du quartier pour connaître leurs avis (SNCB, Infrabel, ZAEM ...).

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

PROGRAMME DE RÉALISATION

-

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder, sont :

- la fiche-projet I.11 « mobiliser les acteurs pour le réaménagement des quartiers de gares de Rhisnes et de Bovesse » ;
- la fiche-projet II.02 « aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine », pour les cheminements modes doux gare – centre de village ;
- la fiche-projet II.04 « développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées », en lien avec la densification du bâti dans le périmètre d'étude ;
- le projet de restructuration des voies de chemin de fer.

ÉTAT DU DOSSIER

/

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Le projet est à démarrer entre 2022 et 2026

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diminuer la circulation automobile dans le cœur de village.	Favoriser le développement de modes de transport alternatifs comme le vélo.
Aménager les abords de gare	Rendre davantage accessible le transport ferroviaire (peu polluant) aux habitants

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer le commerce et les activités autour de la gare de Rhisnes	Créer une véritable centralité économique, qui incitera à l'installation de nouveaux commerces.
Renforcer le nœud multimodal présent à La Bruyère	Inciter les entreprises à s'installer, par une mobilité facilitée

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres au sein du quartier de gare.	Augmenter les lieux de rencontres des habitants dans le quartier.